



---

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Portant sur les premiers projets de règlements suivants :

- [RÈGLEMENT NO. 2025-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN DE DÉCRÉTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DE SERRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT](#)
- [RÈGLEMENT NO. 2025-370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-248 RELATIF À L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'AJOUTER DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX DÉPÔTS DE GARANTIE ET DES DÉFINITIONS](#)
- [RÈGLEMENT 2025-374 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-320 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA CULTURE DE CANNABIS ET SON ENCADREMENT](#)

**AVIS** est, par la présente, donné par la soussignée :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont a adopté, à une séance ordinaire tenue le 3 février 2025, les projets de règlements no. 2025-369 et 2025-370;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont a adopté, à une séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le projet de règlement no. 2025-374;

**QUE** le projet de règlement no. **2025-369** a pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-242 afin d'ajouter des dispositions relatives à l'implantation de serres sur le territoire de la municipalité de Rougemont;

**QUE** le projet de règlement no. **2025-370** a pour objet de modifier le règlement de 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des obligations relatives aux dépôts de garantie et des définitions;

**QUE** le projet de règlement no. **2025-374** a pour objet de modifier le règlement 2022-320 et le règlement de zonage 2018-242 afin de supprimer certaines dispositions concernant la culture de cannabis et son encadrement;

**QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements;

**QUE** cette assemblée publique se tiendra **le lundi 7 AVRIL à 19h30** dans la salle des délibérations du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont;

**QUE** lors de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

**QUE** les projets de règlements 2025-369 et 2025-374 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** les projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité, en consultant le lien : <https://www.rougemont.ca/avis-publics/> ou en en faisant la demande par courriel : [dg@rougemont.ca](mailto:dg@rougemont.ca)

Donné à Rougemont, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 5<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 mars 2025.



Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière